

## SECOURISME ET PREVENTION AUX JEUNES ENFANTS MD 1

Secourisme  
SPJE01

### RAPPEL DE LA LÉGISLATION :

Code pénal : Art. 223-6

Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende. Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.

Code pénal : **section II art. 222-6, 222-19, 222-21 :**

Atteintes involontaires à l'intégrité de la personne ou à la vie :

« Pour une personne physique ou morale le fait de causer à autrui, par maladresse, imprudence, négligence, manquement de façon délibérée à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements, une incapacité ou la mort, entraîne des conséquences pénales (amendes, emprisonnement) ».

### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Maximum 10 personnes.

### PERSONNEL CONCERNE :

Maîtres, enseignants, personnel de crèche, animateur de centre de loisirs, ...

### VALIDATION :

Attestation individuelle de formation.

### DURÉE

1 journée soit 7 heures.

### PRÉ-REQUIS

Aucun.

### AUTRES

Remise d'un livret à chaque stagiaire.



## INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Secourisme  
SPJE01

### OBJECTIFS :

- Maîtriser le cadre juridique entourant la prise en charge d'un enfant malade ou blessé ;
- connaître et prévenir les risques d'accidents liés aux jeunes enfants ;
- savoir faire intervenir les secours spécialisés ;
- savoir effectuer les premiers gestes de secours aux jeunes enfants.

### PROGRAMME :

Dans le cadre de la formation Secourisme et prévention aux jeunes enfants les thèmes suivant seront abordés :

- Les statistiques.
- La prévention des risques en structure.
  - Prévention en structure.
  - Précautions particulières.
  - Les interdictions.
- Cadres légal :
  - Quelle responsabilité ?
  - Cadre juridique.
- Faire intervenir les secours spécialisés
  - La chaîne des secours.
  - Les numéros d'appel.
  - L'alerte.
- Comment réagir immédiatement face à un :
  - Un étouffement.
  - Une brûlure thermique et chimique externe.
  - Une hémorragie.
  - Une ingestion de produit chimique.
  - Une chute.
  - Un choc allergique.
  - Une crise d'asthme.
  - Une intoxication.
  - Un arrêt cardio-respiratoire.
  - Une électrisation.
  - Un coup de chaleur.
- Mise en pratique / Cas concrets.
- Bilan de la formation.

